SECTION X

PATES DE BOIS OU D'AUTRES MATIERES FIBREUSES CELLULOSIQUES ; PAPIER OU CARTON A RECYCLER (DECHETS ET REBUTS); PAPIER ET SES APPLICATIONS

CHAPITRE 47

PATES DE BOIS OU D'AUTRES MATIERES FIBREUSES CELLULOSIQUES ; PAPIER OU CARTON A RECYCLER (DECHETS ET REBUTS).

Note.

1.- Au sens du n° 47.02, on entend par pâtes chimiques de bois, à dissoudre les pâtes chimiques dont la fraction de pâte insoluble est de 92 % en poids ou plus s'agissant des pâtes de bois à la soude ou au sulfate ou de 88 % en poids ou plus s'agissant des pâtes de bois au bisulfite après une heure dans une solution de soude caustique à 18 % d'hydroxyde de sodium (NaOH) à 20°C et, en ce qui concerne les seules pâtes de bois au bisulfite, dont la teneur en cendres n'excède pas 0,15 % en poids.